

LES FAITS MARQUANTS AU 17 MARS 2013

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, 1078 épisodes d'intoxication au CO ont été déclarés au système de surveillance impliquant 3 409 personnes dont 35 décès.

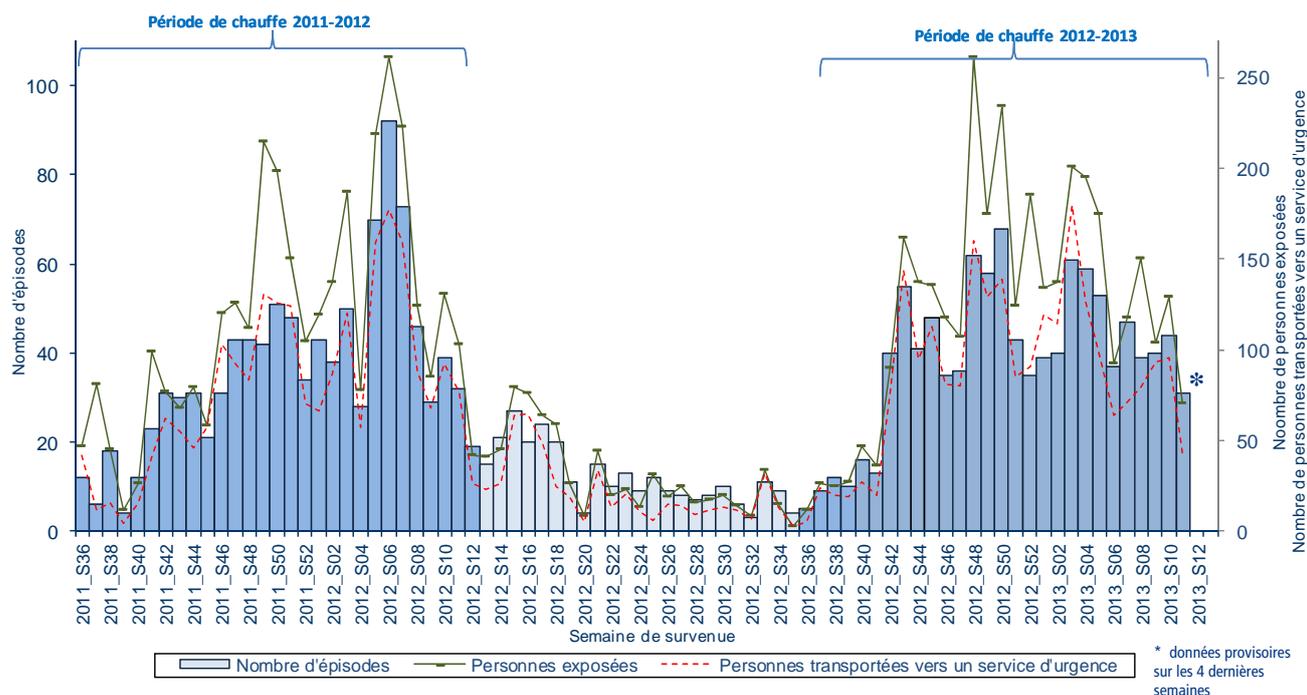
Entre le 4 et 17 mars 2013 (semaines 2013\_S10 et 2013\_S11) :

- Un épisode d'intoxication est survenu dans une maison de retraite exposant cinq personnes à des émanations de CO.
- Cinq épisodes sont survenus suite à l'utilisation inappropriée de groupes électrogènes à l'intérieur de maisons dont 1 lors de travaux de construction.

Toute personne ayant connaissance d'une intoxication au CO, suspectée ou avérée, à l'exclusion des intoxications par incendie, la signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) ou au Centre Antipoison et de Toxicovigilance (CAPTV) qui recueille les premières informations sur les personnes concernées et les circonstances de survenue pour déclenchement des enquêtes médico-environnementales par les services compétents.

LE SYSTÈME DE SURVEILLANCE

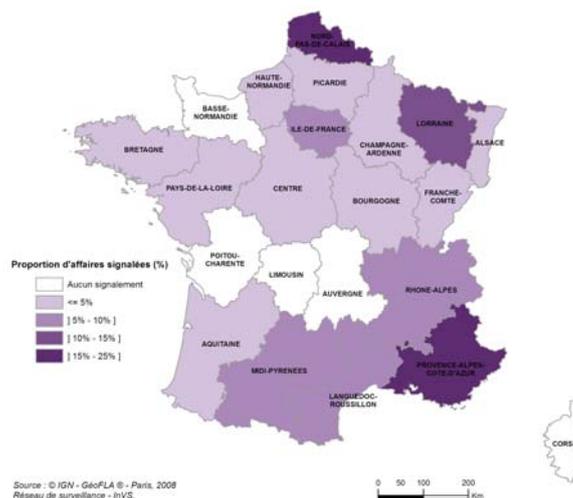
| Figure 1 | Répartition hebdomadaire (depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2011) du nombre d'épisodes d'intoxication au CO, suspectés ou avérés et du nombre de personnes exposées et transportées vers un service d'urgence hospitalière signalés au système de surveillance



- Au cours des semaines 2013\_S10 et 2013\_S11, 75 épisodes d'intoxication au CO ont été signalés, exposant 199 personnes à des émanations de CO dont 139 ont été transportées vers un service d'urgence hospitalier, 34 personnes ont été dirigées vers un caisson hyperbare et 24 ont été admises en hospitalisation.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012,
  - 49 signalements d'intoxication au CO ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un groupe électrogène impliquant 129 personnes dont 23 ont été admises en hospitalisation et 2 décès ;
  - 47 signalements d'intoxication au CO ont été en lien avec l'utilisation inappropriée d'un braser/barbecue impliquant 186 personnes dont 1 est décédée.

Au cours des semaines 2013\_S10 et 2013\_S11, les régions Provence-Alpes-Côte-D'azur (16 épisodes), Nord-Pas-de-Calais (15 épisodes) ont déclaré à elles seules 40% des intoxications au CO.

Depuis le 1er septembre 2012, le plus grand nombre de signalements a été observé en Ile-de-France (177 épisodes) et dans le Nord-Pas-de-Calais (172 épisodes).



### Les déclarants

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, les principaux déclarants ont été :

- Les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : 45% des signalements ;**
- Les services d'urgence hospitalier : 19% des signalements ;**
- Les services de médecine hyperbare : 9% des signalements.**

Les deux tiers des signalements ont été transmis par les services d'intervention d'urgence (SDIS et services d'urgence hospitalier ou pré-hospitalier).

### DE LA SURVEILLANCE À LA PREVENTION

La **direction générale de la santé (DGS)** et l'**institut national de la prévention et de l'éducation pour la santé (INPES)** rappellent les conseils destinés à éviter la survenue d'intoxication au CO :

**N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...)  
Ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.**

**Ne jamais se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (réchauds de camping, fours, braseros, barbecues).**

Remerciements à l'ensemble des déclarants et acteurs du système de surveillance (Cellules interrégionales d'épidémiologie de l'institut de veille sanitaire, Agences Régionales de Santé, Délégations territoriales, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Centres Antipoison et de Toxicovigilance, Laboratoire Central de la Préfecture de Police) pour le signalement, le recueil des données, l'analyse régionale et l'animation régionale du système de surveillance.

Contact : [surveillanceco@invs.sante.fr](mailto:surveillanceco@invs.sante.fr)

Pour vous abonner au bulletin de surveillance des intoxications au CO ,  
Cliquez sur le lien suivant : <http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyle-de-carbone> ,  
cliquez sur Liste de diffusion [en bas de page](#), compléter les informations demandées.